



## DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

### COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

#### SEANCE DU ONZE AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE

#### DELIBERATION N°DCC2024-044

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil communautaire :24

En exercice : 24

Qui ont pris part à la délibération :14

Absents :4

Pouvoir :6

Pour :20

Contre :0

Abstentions : 0

Date de la convocation :05 Avril 2024

Date d'affichage :12 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël Dominique LIVRELLI, en son siège.

**Etaient présents :** Pierre-François BELLINI, Félix BRUSCHI, François CHIARASINI, Roselyne FOLACCI ; Jean-Luc GIOCANTI, Madeleine GUGLIELMI, Noël Dominique LIVRELLI, Thérèse MALU, Achille MARTINETTI, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Marie-France ORSONI, Antoine OTTAVI, Dominique VINCENTI.

**Etaient absents :** Corinne DIANI, Gabrielle FOLACCI, Ange-Marie GAMBARELLI, Catherine MAZZACAMI

**Absents représentés :** Monique CHIOCCA (par F. BRUSCHI), Jean Baptiste GIFFON (par D. VINCENTI), Paul MAZZACAMI (par A. OTTAVI), Patrick NANNI (par J.J. MURACCIOLI), Antoine PELLEGRINETTI ( par T.MALU), Pierre POLI (par J.L. GIOCANTI).

**Secrétaire de séance élue :** Madeleine GUGLIELMI

---

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2023 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI**

Annexe : aucune.

---

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Noël Dominique LIVRELLI, vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

**Reports :**

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 28 670.49 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 2 054 381.21 €

**Soldes d'exécution :**

Un solde d'exécution (Déficit INV - 001) de la section d'investissement de : -25 343.52 €

Un solde d'exécution (Excédent Fonc - 002) de la section de fonctionnement de : 759 761.45 €

**Restes à réaliser :**

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 2 849 867.08 €

En recettes pour un montant de : 2 642 975.19 €

**Besoin net de la section d'investissement :**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 203 564.92 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil communautaire, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2024

Publication : 12/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Aussi, il est décidé des affectations suivantes :

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 203 564.92 €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 2 610 577.74 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre les membres présents

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Madeleine GUGLIEMI

Le Président

Noël-Dominique CIVRELLI



*La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.*

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*